

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JUIN 2023 A 19H30**

**Etaients présents :** M. FOUCHER Gérard, Maire  
Mme GAUDIN Marie-Carmen, M. MEYER Jean maires adjoints,  
Mme MEYER Maryline, Mme BOEL Brigitte, M. DARCY Baptiste, M. ALAGUILLAUME Patrick, M. PERRIOT Sébastien, M. VERON Eric conseillers municipaux.

**Pouvoirs :** 2 (Mme CHARENTON Josiane donne procuration à M. FOUCHER Gérard et M. HURIE Jean-Paul donne procuration à M. PERRIOT Sébastien)

**Absents excusés :** 2

**Absents :** M. DUFUS Eric, M. BEUNET Mickaël, Mme BEUNET Aurore

**Secrétaire de séance :** Mme CHARENTON Sabrina (secrétaire de mairie)

**Quorum pour 14 conseillers municipaux :** 9 personnes présentes + 2 pouvoirs

**Ordre du jour :**

***BUDGET PRINCIPAL :***

***Demande de subvention association Club de l'Amitié :***

Le Maire rapporte les éléments du dossier de demande de subvention de l'association Club de l'Amitié de Rogny Les Sept Ecluses, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 300.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**DECIDE** de verser une subvention de 200.00 € à ladite association et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 6574 du BP Principal 2023.

***Demande de subvention CIFA 89 :***

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention du CIFA 89, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**DECIDE** de ne pas verser de subvention au CIFA 89 compte tenu du manque d'information relative :

- Aux enfants de la commune scolarisés ou pas dans cet établissement
- Dossier incomplet de demande de subvention

***Participation achat calculatrices et kits géo-règles pour passage en 6ème : Commune de Champcevais :***

Le Maire rappelle que des calculatrices et des kits géo-règles ont été offerts aux 2 élèves du groupement scolaire Rogny / Champcevais pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

La facture des fournitures s'élevant à 94.00 € et 1 élève étant domicilié à Champcevais, le Maire propose qu'une participation soit demandée à la commune de Champcevais.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité :

**DIT** qu'une participation de 47.00 €, calculée au prorata du nombre d'enfant sera demandée à la commune de Champcevais et **DIT** que la recette sera inscrite sur le compte 74748 du BP communal 2023.

***Remboursements séjours camping municipal :***

Dans le cadre de la gestion du camping municipal, le Maire propose que les clients soient remboursés en cas d'erreur de facturation sur le logiciel de réservation et paiement des séjours.

Après délibération le Conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**ACCEPTE** que les clients du camping municipal soient remboursés en cas d'erreur de facturation des séjours, pour la saison 2023 et les suivantes.

### **Modification des tarifs 2023 du camping municipal :**

En raison de l'augmentation des produits divers de consommation, le Maire propose de revoir les tarifs de certaines prestations du camping municipal des Lancières :

#### Bocaux de plats cuisinés :

	<b>Prix de vente</b>
Tripes :	13.75 €
Sauté de veau :	17.75 €
Joue de bœuf :	18.00 €
Sauté de porc :	14.40 €
Mijoté de bœuf :	14.90 €
Terrines :	7.50 €

Charbon de bois : 2.50 € la part

Après délibération le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour la saison 2023 du camping municipal.

### **Recrutement dans le cadre d'un remplacement de fonctionnaire pour congés annuels :**

En raison des congés annuels d'été, de l'agent titulaire d'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service de recruter un agent en CDD pour effectuer son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**DECIDE** de la création d'un poste d'agent d'entretien en CDD au service technique pour remplacement d'agent titulaire. Le temps de travail hebdomadaire sera déterminé en fonction des besoins de service. Un état récapitulatif des heures réalisées mensuellement sera joint à l'appui des fiches de paie.

L'agent sera amené à réaliser l'entretien des sanitaires publics, du Quai Sully et du camping municipal.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire de la fonction publique au grade d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon.

**DIT** que le contrat débutera le 24/07/2023 jusqu'au 24/08/2023 inclus et que la dépense sera prévue au Budget Principal 2023.

Mme BOEL explique qu'il serait préférable de prévoir un nombre d'heure hebdomadaire précis, au contrat, pour éviter tout dépassement budgétaire, puis demande si les employés municipaux peuvent nettoyer les sanitaires publics. M. le Maire explique que pendant les vacances, les services techniques sont réduits.

M. VERON demande si le prix à la nuitée d'un locatif au camping municipal, couvre les frais de personnel pour le ménage. Selon lui, il serait souhaitable de revoir peut-être le prix en ce sens.

### **Adhésion et transfert de compétences ANC de sept communes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion à la FEPF, et sur le transfert à ce dernier, de la compétence Assainissement Non Collectif des communes de Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur-Cure, Quarré Les Tombes, Saint-Brancher, Saint Germain Des Champs et Saint Léger Vauban.

Après délibération le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**ACCEPTE** l'adhésion et le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de 7 communes de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur-Cure, Quarré Les Tombes, Saint-Brancher, Saint Germain Des Champs et Saint Léger Vauban) à la Fédération Eaux Puisaye Forterre et ce à compter du 1er janvier 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

#### **Acceptation offre GEOTEC pour essais de perméabilité dans le cadre de la construction de la future station d'épuration :**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de réhabilitation de la station d'épuration, diverses études préalables sont nécessaires. Des tests de perméabilité doivent être réalisés sur la parcelle de terrain nouvellement acquise par la commune, avant le lancement des travaux.

Ainsi, la société GEOTEC située à MONTEAU (89) a réalisé un devis pour cette prestation s'élevant à 1 970.00 € HT. Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Après délibération, le Conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**ACCEPTE** l'offre de la société GEOTEC située à MONETEAU (89) pour un montant de 1 970.00 € HT pour réaliser des essais de perméabilité dans le cadre des travaux de la future station d'épuration, **CHARGE** le Maire de signer cette offre ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ Dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du 29/07/2023, le Maire aurait besoin de bénévoles pour les tâches suivantes :
  - Être présent à l'Office de Tourisme le soir du feu, pour relayer des informations en cas d'activation du PC de crise en Mairie.Mme BOEL sera peut-être disponible, à confirmer. Mme GAUDIN sera présente en Mairie au PC de crise.
  - Faire la circulation, relève des plaques d'immatriculation et accueil au camping municipal ainsi que rester une nuit sur site pour éviter tout débordement.
- ✓ Les conseillers municipaux sont également sollicités pour l'organisation des jeux du 14 juillet, sur l'île à 16h00. M. DARCY propose de faire appel aux associations locales pour tenir une buvette.
- ✓ M. FOUCHER transmet au conseil municipal, une invitation de la directrice de l'école primaire de Rogny Les Sept Ecluses, pour découvrir le jardin qui a été réalisé avec les élèves le 30/06/23 à 18h00.
- ✓ M. MEYER présente les différents modèles de colis de fin d'année pour les aînés. Le choix s'est arrêté sur le modèle GOURMET. Il y aura 93 colis individuels, 47 colis couples et 6 coffrets pour les personnes restant en maison de retraite. Le coût total est de 4 153.50 €.
- ✓ M. VERON souhaiterait savoir s'il est prévu de changer ou réparer la lisse en bois vers le monument des 7 Ecluses. La demande de remplacement a été faite l'année dernière au Conseil Départemental. Une relance sera faite.
- ✓ Mme BOEL a été interpellée par un administré concernant l'entretien de l'herbe dans la rue de la Petite Montagne. Les agents du service technique iront voir sur place si cela concerne la commune ou pas.
- ✓ M. ALAGUILLAUME informe l'assemblée que le local, à côté du salon de coiffure, est à vendre.
- ✓ M. le Maire explique que le nouvel éclairage LED fonctionne. Une formation pour en connaître le fonctionnement est prévue le 07/07/2023 avec le SDEY et le service technique communal.
- ✓ M. VERON demande si les travaux de la véloroute vont redémarrer prochainement. Pour le moment aucune date précise n'est avancée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heures zéro minute.

Le Maire

Le secrétaire de séance